



Ces taxes prendront effet après approbation de l'autorité préfectorale et à partir du 1er janvier 1947.
Séance de la Commission des finances et du Conseil Municipal : adopté.

Affaires Diverses -

Recette Auxiliaire -

M. Olive renouvelle la demande qui avait déjà été faite précédemment, au sujet de l'ouverture d'une recette auxiliaire des postes à Bretenoux.

Nouvelle classe à l'école des Garçons de P^e Bretenoux

Mme Le Guilloux demande à ce qu'il soit monté un baraquement. Le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de faire une classe dans 2 pièces inoccupées du logement du Directeur.

Stationnement place Roger Salengro.

M. Trabin demande qu'il soit pris un arrêté pour empêcher le stationnement et la circulation de tous véhicules place Roger Salengro.

Le Conseil Municipal décide que M.M. Pessac et Darbecou seuls pourront se servir des machines en dehors des heures normales de travail pour brûler.

La Séance est levée à 23 heures, 45

Rouquer *J. M. L.* *73000* *Bobij* *Robert*
Emile *Antoine* *Santet* *Edouard*
Collin *Monique* *Bordry* *Piganiol* *Teigné R.*
Le Guenec *Yves* *Céleste* *Faillard* *Le Guenec*
Pruneau *Hassine* *Le Guenec* *Léon*

Convocation du Conseil Municipal -

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 8 janvier 1947.

Ordre du jour :

- 1^o. Statut du personnel titulaire, auxiliaire
- 2^o. Bourses scolaires .
- 3^o. Répartition secteur à établir
- 4^o. Quai Léon Secher, travaux à exécuter
- 5^o. Recette auxiliaire des Postes de Bretenoux.



- 6° Lotissement du Landreau
- 7° aide aux Vieillards
- 8° devis Legendre, école filles de Pont Rousseau
- 9° Chemin de Poclais
- 10° Correspondance
- 11° Plaques de rues.

Séance du 8 janvier 1947.

*voir pour
table matières
arrêté à cette date*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 8 janvier 1947 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire.

Étaient présents M. H. Boutin Arthur, Maire, Ollive, Grand, Boutin Albert, Massieu, Blanchet, Monier, Lebreton, Cabelduc, Perdereau, Charpentier, Stephan, Guillard, Babin, Gautier, Paquereau, Peigné, Ribeyrolle, Mme de Guyader, Excuses ; M. Billou, Le Guillois, M. Le Flach, Manaud, Boudin, M. Potel, etc.

décès de M^r Monnier le Maire fait observer une minute de silence à l'ouïe. en l'honneur de la mémoire de M^r Maillé Conseiller Municipal décédé accidentellement le 31 Décembre 1946.

École des Filles de Pont Rousseau.

On vee de l'agrandissement de l'École de Filles de Pont Rousseau, le Conseil Municipal, décide d'acquérir le terrain bordant l'école et appartenant à M^r Jean Cerrin rue de la Canterie. La superficie nécessaire à cet agrandissement serait d'environ 1.500 m², et le Maire est chargé d'entreprendre des pourparlers avec le propriétaire en vue de l'acquisition. Si l'entente n'est pas réalisée il y aura lieu de procéder par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Remplacement des plaques de rues.

Tous avez pu constater que une grande quantité de plaques indiquant le nom des rues sont illisibles ou détruites. Les établissements Gaillard Amiens, spécialistes en la matière sont en mesure de nous fournir des plaques en tôle.

Je vous demande de vouloir bien me donner votre accord à ce sujet.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de remplacer les plaques de rues manquantes ou détruites, et de consulter la maison Gaillard au point de vue de la dépense à prévoir.

Indemnité attribuée au titulaire de la médaille de Vermeil -

M^r Rousseau Henri, employé au Secrétariat de la Mairie depuis 1907, était titulaire de la médaille d'honneur du travail et percevait à ce titre une indemnité de 150 Frs par an. Il vient de lui être attribué la médaille de vermeil en raison des années de service successifs accomplis à la Mairie.

Pour récompenser cet employé, je propose de lui allouer une gratification.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'attribuer à M^r Rousseau la somme de 500 Frs par an pour l'attribution de ces 2 médailles.

Le crédit nécessaire sera inscrit au Budget Primitif de 1917.

Visites effectuées par l'infirmière.

Le conseil Municipal décide que les visites effectuées à domicile par l'infirmière municipale seraient payées par les malades au tarif de 12 francs.

Cette somme sera encaissée par l'infirmière et versée à la caisse du Percepteur Municipal.

Avancement de Grade de M^r Clervy. Le maire expose au CM. qu'en raison de l'importance du travail toujours croissant, affirme-t-il, et du nombre d'habitants de Pige qui dépasse actuellement le chiffre de 16.000, il est indispensable de reorganiser les corps de services administratifs de la Mairie.

La fixation des grades. A cet effet, il est nécessaire de nommer un employé adjoint appartenant à un grade supérieur, qui aura la charge de diriger le même service soumis à la responsabilité ^{comptable}. Ce titre indicatif, je souligne que les villes de 10.000 à 110.000 habitants ont droit à 2 chefs de bureau et au moins 2 1/2 chefs de bureau.



Il propose donc de nommer au grade de Sous-Rédacteur au M^r André Gervy, actuellement ~~expéditionnaire~~ et en fonction à la Mairie depuis plusieurs mois un travail correspondant aux fonctions de Rédacteur. Il remplit toutes les conditions nécessaires pour occuper ce poste, et a passé avec succès le concours administratif que nous lui avons fait subir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la création du poste de Rédacteur et autorise le maire à nommer le titulaire du dit emplois à compter du 1^{er} janvier 1947. Son traitement sera celui de la 1^{re} classe du grade de Rédacteur c'est-à-dire 66.000⁰⁰ par an ~~plus~~ plus les indemnités y afférentes.

La dépense sera compensée par son traitement actuel qui est de 60.000 Frs et le complément sera pris au Budget Primitif de 1947.

Statut des Employés Auxiliaires.

Les employés auxiliaires de la Mairie ne sont régis actuellement par aucun règlement. Un décret du mois d'Avril 1946 fixe les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat. Il estime qu'il serait indéniable d'appliquer au personnel auxiliaire de la Mairie le même statut que celui des employés de l'Etat.

Je vous demande donc de bien vouloir donner votre avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer au personnel auxiliaire de la Mairie les dispositions d'ordre général en totalité, prévues par le décret n° 46-759 du 19 Avril 1946, paru au Journal Officiel du 21 Avril. Ses dates d'application de ces dispositions entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1947.

Application de la Baisse de 5% sur les prix du Commerce.

En vertu du décret n° 47-1 en date du 2 Janvier 1947, prévoyant une baisse générale de 5% à partir du même jour, la ville de voit dans l'obligation, malgré la récente augmentation des salaires, d'appliquer cette baisse de 5% sur les prix des billets du passage d'eau de Trentemoult à Flantes et Chantenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide



d'appliquer cette baisse sur les tarifs actuels, mais seulement sur les abonnements.

En ce qui concerne les paiements ordinaires faits lors de chaque passage, il est impossible d'y appliquer actuellement, en raison de la somme minimale que cette baisse représente, et de la difficulté qu'éprouveraient les receveurs à rendre la monnaie. Toutefois lors de la prochaine baisse de 5%, il sera fait une réduction de 10% sur les dits tarifs ordinaires.

Avancement de Classe de Certains Employés.

J'ai reçu de la part de plusieurs employés les demandes d'avancement de classe ci-dessous, que je soumets à votre approbation :

M^r Guérin Adrien, appartenant à la 1^{re} classe depuis le 1^{er} janvier 1944

^{app le 15.1.47} M^r Cheneau Auguste, appartenant à la 2^e classe depuis le 1^{er} janvier 1944

M^r Preuchot Joseph, cordonnier à la 1^{re} classe depuis le 1^{er} janvier 1944

sauf au Mme Germaine Marie, femme de service à la 2^e classe depuis le 1^{er} octobre 1943

Mme Stevenot Gaby Madeleine, sténodactylo au 4^e échelon depuis le

1^{er} janvier 1944.

M^r Le Guilloux Pierre, employé auxiliaire au 1^{er} échelon depuis le 1^{er} octobre 1944.

Mme Soret Adèle, employée au 2^e échelon depuis le 1^{er} octobre 1944.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions d'avancement de ces employés ; ce qui porte leur salaire au taux et à partir des dates suivantes :

M^r Guérin Adrien à la 1^{re} classe - au taux de 57.000 Frs du 1/1/47.

M^r Cheneau Auguste à la 1^{re} classe - au taux de 56.000 Frs du 1/1/47.

M^r Preuchot Joseph à la 1^{re} classe - au taux de 40.500 Frs du 1/1/47.

Mme Stevenot Gaby, au 5^e échelon - au taux de 46.000 Frs du 1/1/47.

M^r Le Guilloux Pierre, au 2^e échelon - au taux de 39.000 Frs du 1/10/46.

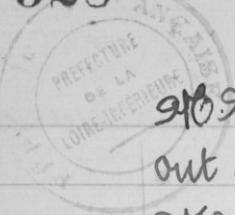
Mme Soret Adèle, au 3^e échelon - au taux de 41.000 Frs du 1/10/46.

^{de la 2^e classe} Les crédits nécessaires pour ces divers avancements seront prévus

au Budget Primitif de 1947.

Attribution d'Indemnités Diverses.

approuvée Certains employés communaux peuvent bénéficier de diverses indemnités suivant leur métier. Je vous prie de bien vouloir donner votre avis sur les demandes présentées par les employés suivants :



M. Franchet Joseph, Guillet Donatien, Blanchard Louis, Cantommeis ont droit à 10 Frs par jour pour nettoyage des fossés.

M. Besseau Henri, Barbereau Prosper, Boutet Pierre, Gallais André Cuviens,

Mme Lemou Gisèle, Mme Auguy Suzanne peuvent bénéficier d'indemnités de 100 Frs par mois pour usage de leur bicyclette.

M. Besseau Henri, Barbereau Prosper qui fournissent leur outillage personnel peuvent bénéficier d'une prime de 5 Frs par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder les primes et indemnités prévues au personnel dénommée ci-dessus, et à partir du 1^{er} janvier 1947, taux pour la prime d'outillage de 5 Frs qui sera payée à partir de l'entrée en fonction de M. Besseau et Barbereau.

app

Aquisition de l'Immeuble Boiron

Je vous rappelle que lors d'une précédente réunion, vous avez décidé d'acquérir l'immeuble Boiron à la Comterie, dans le but d'en faire le siège des œuvres sociales de la Commune.

L'enquête avait été confiée par Monsieur le Préfet par arrêté du 2 Août 1946 à Monsieur Marchais d'Ette.

Cette enquête 1^{er} étant révélée, favorable, aucune opposition ne s'étant manifestée, je vous demande, mes chers collègues, de vouloir bien m'autoriser à maintenir la demande de déclaration d'utilité publique que nous avons demandée à cette époque.

Conseil Municipal : adapté.

9

aff
27

Recette Auxiliaire de Trentemoulx

Dans la séance du 7 décembre 1946 il avait été décidé de choisir une personne possédant un local pour app le 6/2/47 la Recette auxiliaire de Trentemoulx. Parmi les nombreuses demandes reçues, trois seulement avaient été retenues, et parmi ces trois, celle de Mme Brumain a été acceptée, comme répondant le mieux à l'emploi, compte tenu de la situation de la pièce destinée à servir de bureau.

Il vous appartient aujourd'hui de donner votre accord et de fixer le salaire de cette personne :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepté.
Mme Baudoin née Serot Jeanne, pour tenir la Recette aussi
liées de brevetement.

Elle recevra un salaire de 9.000 Frs par mois
versé par la Ville de Sèze et un pourcentage sur les
affaires traitées, versé par l'Administration des Postes.

Le Crédit nécessaire sera pris au Budget Pri-
mitif de 1.947.

Salaire des Ouvriers Contractuels.

Depuis leur entrée au service de la Ville à l'atelier
Municipal, les deux manœuvres spécialisées :

Boutet Pierre et Gallais André,
appelé le 6/2/47 embauchés au salaire de 35,90 et 33,80, ont donné entière
satisfaction pendant leur période d'essai.

En conséquence, si demande au Conseil Municipal
de bien vouloir éléver leur salaire horaire au tarif de
38 Frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
accepté les propositions du Maire et décide que le sa-
laire de M. Boutet et Gallais, soit porté à 38 Frs de
l'heure.

Nomination d'une Porteuse de Dépêches.

Depuis le 1er janvier 1947 l'administration des Postes
n'a plus de porteuse de télégrammes, la personne qui
remplissait cette fonction ayant démissionné le 31 Décembre
affirmé le 1.946.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement le plus
tôt possible. Mme Le Guyader ayant été pressentie accepté
de remplir cette fonction aux conditions suivantes :

1.000 Frs par mois versés par l'Administration des P.C.P.
plus une indemnité de 2.500 Frs par mois versée par
la Ville de Sèze.

Il est bien entendu que la somme de 2.500 Frs versée
par la Ville comprend tous les frais qui pourraient être
occasionnés par l'emploi de Mme Le Guyader telles
que indemnités de vêtement, de bicyclette etc.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepté



916 Rue Le Guifader comme porteur de dépêches aux conditions énumérées ci-dessus.

La dépense sera prévue sur Budget Primitif de 1967.

Nomincation d'un Apprenti-Méunier -

Les travaux exécutés par les ouvriers municipaux seraient facilités si en plus de deux manœuvres, déjà embauchées, il leur était adjoint un apprenti. Celui-ci se chargeraient des différentes courses à effectuer sur les lieux du travail tout en apprenant son métier.

C'est pourquoi, j'ai embauché à partir du 30 Septembre 1966 le nommé Pierre Déjouis, né le 4 juillet 1931 à Rennes, domicilié à la Grand' Haie, en qualité d'apprenti-méunier.

Son salaire sera celui en vigueur dans sa corporation c'est-à-dire :

6 Frs, 10 de l'heure pendant le 1er semestre	
7 Frs, 10	- 2ème
12 Frs, 15	- 3ème
15 Frs, 20	- 4ème
18 Frs, 25	- 5ème
21 Frs, 30	- 6ème

Je vous demande de bien vouloir donner votre approbation à ma décision.

Séance du Conseil Municipal : adopté.

Vieuxx Ecole Des Filles De Pont-Rousseau - Marché -

Les travaux de couverture prévus à l'école des Filles de Pont-Rousseau s'élèvent à la somme de 58.553 Frs (cinquante huit mille cinq cent cinquante trois francs), app. b

Afin de pouvoir régler cette somme à Monsieur Legendre, coureur, aux frs. Moulins, il ya lieu d'établir un marché de gré à gré, avec cet entrepreneur. Je vous demande votre accord à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à traiter ce gré à gré pour la somme de 58.553 Frs (cinquante huit mille cinq cent cinquante trois francs) avec Monsieur Legendre, coureur aux frs. Moulins, pour les travaux exécutés à l'école des filles de Pont-Rousseau.



Majoration de 25% sur les tarifs des cimetières.

Lors de la majoration des 25% sur les salaires les fosses des cimetières, qui sont payés d'après les travaux exécutés par eux et suivant les indications données par les familles, n'ont pas subi cette augmentation.

app. le 20
mars 47

Pour remédier à cet inconvenient, il est nécessaire d'appliquer d'urgence à tous les tarifs des travaux exécutés dans les cimetières ^{et à tous les types de rachats} la majoration de 25%.

Le Conseil Municipal est d'accord avec le Maire, et décide d'appliquer la majoration demandée à partir du 1er juillet 1947. En conséquence les tarifs de travail et rachats seront majorés de 25% (43%).

Demandes de Sursis d'Incorporation.

Des demandes de sursis d'incorporation de la classe 1948 sont soumises à votre approbation, par les personnes suivantes :

Gautier Guy, Lemene Paul, Monchaix Jean Baptiste, Moreau Gilbert.

Le Conseil Municipal accepte les demandes de sursis présentées par les personnes énumérées ci-dessus.

Demandes de Bourses Communales.

Je soumets à votre approbation, des demandes de affrance bourses communales présentées par des familles, pour leurs enfants continuant leurs études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une bourse communale aux personnes et aux taux suivants :

Auberon Charles, Bretemont, pour les 2 enfants	600 francs
Boutin Albert, " , - 1 enfant	300 francs
Bouhier Pierre, Haute-Ile, - - -	300 francs
Boutin Arthur, rue Victor Hugo - - -	300 francs
Boitreau Avenue Mal Zoffre - - -	900 francs
Babonneau Adrien, le Bourg - - -	300 francs
Bocquel Roger, La Chesnais - - -	300 francs
916 ^e Rue Pesiron, rue Victor Hugo - - -	900 francs
Giraud Emile, rue Camille Desnos - - -	300 francs
Guerchet Joseph, rue V. Hugo - - -	800 francs
Mme Guillotin, la Robinière - - -	300 francs



Ganneau Georges, rue M. Lagathu	1 enfant	300 †
Gommelou née Gautier rue Chiers.	d°	300 †
Huartin Noël, 11 rue Victor Hugo.	-	300 †
Heraud J.-Baptiste, rue Chiers Prolongée	-	300 †
Hoguin Joseph, rue St. Marchais	-	300 †
Houx rue Maurice Lagathu	2 enfants	600 ‡
Olivier Gaston, Bretenoult	1 enfant	300 †
Houmer, rue Bruneau, Bretenoult, Gallard, rue Pierre Douillard.	d°	300 †
Pelbois Hélène, née J. Marchais 31,	-	300 †
Lucas rue A. Guinoiseau	-	300 †
Nouvelles demandes .-		
Audubon, rue Hémi Barbusse	-	300 †
Bonneau Barthélémy rue A. Guinoiseau	-	300 †
Coule le Bouin, route de la Morinière	-	300 †
Calloch le Landreau,	-	300 †
Denis Louis, rue Victor Hugo.	-	300 †
Ecole, avenue Héritier Joffre	-	300 †
Grassineau Gaston Bretenoult	-	300 †
Gilbert rue J.B. Rigier 88,	-	300 †
Gauvin la Haute-Ile	-	300 †
Gérard Auguste, rue St. Marchais	-	300 †
Jannais Georges, la chaussée	-	300 †
Morandeau, rue A. Briand	-	300 †
Pérot Hervé, La Basse-Ile	-	300 †
Pernanach Jean, Bretenoult,	-	300 †
Souffois, rue Maurice Lagathu	-	300 †
Tinet Hancel, 39 rue Jean Thair	-	300 †
Visonneau François, le Génétais	-	300 †
Renaud Laurent, la Haute-Ile	-	300 †

Frais de déplacement de M. Gauthier adjoint.

Monsieur Gauthier adjoint, faisant partie de la commission tripartite chargée d'examiner la question des frais s'est rendu à Plantes les 12 et 31 Décembre 1946, sur une convocation de la dite commission.

Je demande au Conseil Municipal de vouloir bien approuver ces deux déplacements en vue du remboursement de ses frais.



Séance du Conseil Municipal : adopté.

Emprunt de 1.000.000 pour Travaux d'Égouts ~

Monseigneur le Maire expose :

que pour l'emprunt de 15.000.000 de francs, pour les travaux d'égouts il s'est adressé au Crédit Foncier de France en date du mais que le Directeur de Rennes lui a fait connaître qu'étant donné l'épuisement des disponibilités du Crédit Foncier, cet établissement ne pouvait consentir actuellement sous les réserves d'usage d'examen du dossier et décision du conseil d'Administration qu'une première tranche de 1.000.000 de francs, au taux d'intérêts de 3,90%, qu'en conséquence, il propose au conseil de voter un emprunt de 1.000.000 de francs pour la première tranche.

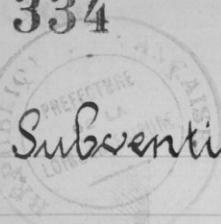
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de voter un emprunt de 1.000.000 de francs qui sera contracté au Crédit Foncier de France aux conditions générales de cet établissement pour travaux d'assainissement.

Cet emprunt sera amortissable en 30 ans à partir de 1947 au moyen de 30 annuités de 56.841,50 chacune, comprenant l'intérêt au taux de 3,90% et la somme nécessaire à l'amortissement.

La commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 ans qui suivront le retrait des fonds des caisses du Crédit Foncier. Tout remboursement anticipé à quelque époque qu'il soit effectué, comportera le paiement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêt du capital libéré avant terme.

De plus, la Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements à toute époque et sans indemnité, mais uniquement avec les subventions qu'elle pourrait obtenir de l'Etat ou du Département ou à l'aide d'économies réalisées sur les travaux à exécuter.

La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui dans l'avenir pourraient frapper le présent emprunt. Pour garantir l'annuité, le conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 14.37 centimes pendant 30 ans à partir de 1947.



Subventions Industrielles pour Chemins Vicinaux ~.

Par délibération en date du 27 Novembre 1945 le Conseil Général a renoncé pour les chemins départementaux aux subventions industrielles (article 14 de la loi du 2 Mars 1836)

Considérant que les dites subventions industrielles sont tombées en désuétude, le conseil Municipal décide également d'y renoncer pour les chemins vicinaux.

Confection d'un Vilebrequin pour le moteur de l'ex "Ville de Priezé".

Le moteur de la vedette "Ville de Priezé" étant en réparation, il lui manque pour fonctionner un vilebrequin.

Les établissements Roudoyé et Cie à St Etienne (Loire) s'engagent à fournir ce vilebrequin suivant plan n° 20.072 de la 3^e Ateliers et Chantiers de la Loire à Granves, pour le prix de 60.250 francs taxes comprises, emballages en plus, livré dans un délai de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir d'acquérir le vilebrequin commandé aux établissements Roudoyé et Cie, destiné au moteur de la "Ville de Priezé".

Le paiement s'effectuera à raison de 50% après approbation du marche et le solde à la mise en disposition de la pièce finie dans leurs ateliers.

Achquisition du terrain de Mme Bériecau ~.

Dans une précédente séance, il avait été décidé d'acheter le terrain de Mme Bériecau, en vue de la construction d'une classe supplémentaire à l'école de garçons de Pont Rousseau. Le Conseil Municipal avait offert pour ce terrain le prix de 200 Francs le m².

Après l'entrevue qui a eu lieu avec Mme Bériecau, celle-ci accepte de céder à la commune en vue de l'agrandissement de l'école de garçons une parcelle de terre d'une superficie de 586 m², 17 pour le prix de 117.234 francs.

Le conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle en



question et charge le Maire de faire le nécessaire le plus tôt possible.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Refection du quai Léon Sécher ~.

Sur suite des jolies continueuses et le courant assez rapide de la Sèvre, le quai Léon Sécher à la Mornière s'est affaissé sur une longueur d'environ 60 mètres. Dans la séance du 7 décembre 1946, il avait été décidé d'en effectuer les réparations.

De l'Adjudication qui a eu lieu il résulte que c'est l'omnium des Ouvrages Publics qui a été déclaré adjudicataire pour la somme approximative de 489.000 Frs.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est d'accord pour confier les travaux à la Société Omnium des Ouvrages Publics pour la somme de 489.000 Frs mais proteste contre la manière dont M^e l'Ingenieur a procédé à l'Adjudication des Ouvrages en question.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Gratification aux Cantonniers Gendre et Garreau ~.

En application de l'article 16 du règlement sur le service des cantonniers. M^e l'Ingenieur des Ponts et chaussées propose d'accorder aux cantonniers Gendre et Garreau du service vicinal une gratification, en raison des bons services rendus au cours de l'année écoulée.

Pour Monsieur Gendre, il est proposé la somme de 3.000 Frs et pour M^e Garreau la somme de 2.000 Frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur l'Ingenieur et vote la somme de 5.000 Frs. à répartir respectivement entre Messieurs Gendre et Garreau.

Précisement du porteur de Tépéches pour Décembre. ~.

app. de la 2.47 Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme



de 2.000 Frs pour paiement du mois de décembre 1946, au porteur de dépêches, Monsieur Raymond Gilbert.

app. le 6/12/47 Le Conseil Municipal décide d'accorder à M^r. Gilbert la somme de 2.000 Frs à titre d'indemnité, pour avoir porté des dépêches dans la commune pendant le mois de décembre 1946.

Trésis D'Inserlion pour Félix Mouillé ~.

Le Conseil Municipal décide de mettre à la charge app. le 30.12.47 de la Commune la somme de 1.076 Frs concernant l'insérion des obsèques de Monsieur Mouillé, conseiller Municipal décédé le 21 Décembre 1946.

Lotissement du Landreux ~.

Après examen du dossier du lotissement présenté par Monsieur Alouau, le Conseil Municipal refuse d'approuver ce lotissement tant que les conditions prévues ne seront pas remplies par le lotisseur.

Chemin du Picaudis ~.

En vue de l'élargissement du chemin du Socalaïs à Campurthuis, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif de 1947 une somme de 120.000 Frs pour expropriation des terrains bordant ledit chemin,

Statuts du Personnel titulaire ~.

Ajourné, en raison de l'établissement d'un nouveau statut de la fonction publique, actuellement en préparation.

Réparation Intérieure des Classes des Ecoles ~.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la facture relative aux travaux de réparations intérieures des écoles app. le 31/12/47 qui s'élève à la somme de 53.838 Frs.

Les travaux ont été exécutés par M^r Pége, maçon au clerc Gara.

Pour effectuer le paiement de cette facture, il est nécessaire d'établir un marché de gré à gré avec l'entrepreneur.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance du détail de la facture de M^r Pége, en accepte



le montant et autorise le Maire à passer un marché avec cet entrepreneur pour la somme de 53.838 Frs.

Fourniture de Tickets de Passage d'Eau ~

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de l'Imprimerie "Marchand et Pelote", pour la fourniture des tickets de passage pour le service des bateaux, autorise le Maire à traiter de gré à gré avec cette maison pour la fourniture de :

10.000 piéces de 100 tickets pour le prix global de 140.000 Frs
(cent quarante mille francs)

et 5.000 piéces de 50 tickets pour le prix global de 33.200 Frs
(trente trois mille deux cents francs).

Fourniture de Lubrifiants pour le Service des Vedettes ~

Monsieur Dilly, mécanicien domicilié route de Pornic à Rezé, est chargé, pendant le cours de l'année 1947 de la fourniture des lubrifiants (huile graisse etc ...) et des étoffes nécessaires pour la consommation des vedettes de la commune.

Il devra exécuter ces fournitures aux prix fixés par l'Organisme chargé de la répartition et de la fixation des prix des lubrifiants en Loire-Inférieure.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché pour régler ces fournitures pendant le cours de l'année 1947.

Conseil Municipal : adopté.

Réparation des Vedettes ~

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que Monsieur Dilly, mécanicien, domicilié route de Pornic à Rezé est chargé, pendant le cours de l'année 1947, des grosses réparations et de l'entretien des vedettes de la commune.

Il devra exécuter ces travaux au fur et à mesure que cela sera jugé nécessaire pour le service des vedettes, et des avaries qui pourraient se produire au cours de l'année précitée. Les prix de main-d'œuvre à appliquer seraient ceux homologués pour l'industrie automobile et les prix des



pièces qui pourraient être à fournir éventuellement, celle des barèmes des marques des moteurs et accessoires avec un pourcentage de majoration se rapportant aux frais généraux et au bénéfice de l'entrepreneur.

En conséquence, il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur. Le conseil vota un avis délibéré,

je vous autorise le Maire à bien vouloir l'autoriser à passer un marché pour couvrir les dépenses de réparations et d'entretien avec Monsieur Billy pour l'ensemble de l'année 1947, et cela à date 1er janvier 1948.

Honoraires de M^r Poessel ~

Le Maire soumet au Conseil Municipal les notes d'honoraires de M^r Poessel pour les travaux effectués tant aux écoles qu'à la Salle des Fêtes ou à la Mairie.

Le montant de ces honoraires est fixé à :

1^o. Pour la Salle des Fêtes, 2,45 \$.

2^o. Pour l'école des Filles et l'école des garçons à 7%.

Le Conseil Municipal accepte les taux fixés ci-dessus et autorise le Maire à en effectuer le paiement.

Affaires Diverses ~

Choix d'avocats ~

Le Conseil Municipal décide de faire appel à M^e Ridel avocat pour l'achat de la vedette "Ville de Rezé", et à M^e Labard, pour l'affaire en cours contre Beaupère ex. Secrétaire Général.

Vente de la Vedette "Ville de Rezé"

Un acheteur a offert pour la "Ville de Rezé" la somme de 5.000 \$\$. Le Conseil Municipal est d'accord sur le prix, si une augmentation n'est pas acceptée par l'acquéreur.

Remerciements ~

Lecture d'une lettre de l'Amicale des Anciens Élèves de Tout Rousset qui offre ses vœux pour 1947 aux Conseillers Municipaux et les remercie pour l'aide qu'ils lui ont apportée en 1946.

Lecture d'une lettre de remerciements d'une élève de l'Ecole Publique de filles de Rezé pour les cadeaux de Noël offerts par la Municipalité.



Lettre de renouvellement de l'ordre du travail aux Conseillers et Employés Municipaux
Durée du travail ~.

Le conseil Municipal décide de porter la durée du travail à 16 heures pour les employés de la Mairie seulement.

Ordre aux Vieillards ~.

Il est décidé de distribuer un colis ou deux, suivant le cas, aux vieillards nécessiteux et de leur servir un repas.

Demandes d'Assistances ~.

Le conseil Municipal se forme ensuite en Comité Secret pour examiner les demandes d'assistances, déjà examinées par la Commission du Bureau de Bienfaisance.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal entame des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 1 heure, 15 le 9 janvier

J. M. P. Collin *P. Bertheau*
Fauret *Staudt* *J. Monier* *Céleste*
Oppenauer *Balut* *Kassien* *Repetto* *Le Rutor*
Guillot *Brotin* *Le Guicard* *Peigné R.*

Convocation du Conseil Municipal ~

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 12 Février 1947.

Ordre du jour :

- 1^o Adoption du projet de la salle post-scolaire de Rejet
- 2^o Devis Pege pour école des Filles de Pont Rousseau.
- 3^o Devis Pege W. C. parc des Sports.
- 4^o Devis Bézier-Blot pour les bateaux de Brentemoult.
- 5^o Location d'une partie du champ de foire à la Société Eau et Assainissement.
- 6^o Subvention pour le repas des Vieillards.
- 7^o Concession provisoire établie dans le cimetière de St Paul.
- 8^o Application du SP dans les services publics.
- 9^o Changement de plaques de rues. Projet d'achat.
- 10^o Indemnité d'attente pour les employés municipaux.
- 11^o Indemnité de déplacement pour le Maire et les Adjoints.
- 12^o Sec. Municipal : Présentation du plan des salles municipales